

la démagogie révolutionnaire. Tous les potentats monarchiques ou républicains apprendront d'elle que l'autorité dont ils sont investis vient de Dieu, et qu'ils n'auraient aucun pouvoir, s'il ne leur eût été donné d'en haut. L'Eglise leur enseignera que le glaive dont ils sont armés leur a été donné pour la défense du droit et de la justice, pour la protection des bons et la répression des méchants.

C'est ainsi que l'ont compris les Charlemagne, les St Louis, et les peuples chrétiens qu'ils avaient à conduire. Il est donc hors de doute que les citoyens dans leur conduite publique, et dans l'exercice de leurs droits civils et politiques sont obligés d'obéir à la loi de Dieu et de l'Eglise tout aussi bien que dans leur conduite privée. Cette doctrine, les évêques de la province vous l'ont toujours enseignée, et ils n'ont point manqué de vous la rappeler dans les décrets de leurs conciles et dans leurs Lettres Pastorales toutes les fois qu'ils l'ont jugé nécessaire, notamment dans leur lettre collective du 22 Septembre 1875, et dans leur 4ième concile en 1868 où ils s'expriment ainsi en parlant des devoirs des électeurs si gravement violés par la corruption électorale : " Que les Pasteurs instruisent " avec soin les Fidèles sur leurs devoirs dans les " élections ; qu'ils leur inculquent fortement que la " même loi qui confère aux citoyens le droit de " suffrage, leur impose en même temps la grave " obligation de donner ce suffrage quand c'est né-